

DE CANADIENS À CANADIENS-FRANÇAIS

par JOACHIM LAMBERT

Le 10 février 1763, l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal, pour mettre fin au long conflit de la guerre de Sept Ans, signent à Paris un traité de paix et d'alliance. Les conditions sont extrêmement onéreuses pour la France. Pour ne parler que de l'Amérique continentale, la France renonce pour de bon à l'Acadie entière, cède le Cap-Breton et le Canada.

Suite au changement de métropole, les Britanniques formèrent leur quinzième colonie, la *Province of Québec – province*, qui signifie territoire conquis, colonie, territoire occupé et administré par un pays étranger –, avec la grande vallée du Saint-Laurent. La *Province of Québec* est bel et bien la marque du conquérant et disparaît avec la Loi constitutionnelle de 1791 lorsqu'on la divise en *Upper Canada* et *Lower Canada*. En 1840, on les réunit à nouveau sous le nom de *Province of Canada* – en français, le *Canada-Uni*. Une nouvelle *Province of Québec*, qui correspond cette fois seulement à l'ancien *Lower-Canada*, réapparaît en 1867 avec l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

Mais, même si les Canadiens furent provincialisés, c'est-à-dire mis dans un état de tutelle et de subordination, les vaincus militaires de 1760 avaient encore conscience de former une nation distincte: la nation canadienne.

Les conquérants du British North America qui portaient le nom de *British Americans* jusqu'à la Révolution américaine de 1775-1783, se désignèrent après la guerre d'indépendance américaine du nom d'*Americans* aux États-Unis et de *British Americans* ailleurs en Amérique du Nord. Par contre, de leur côté, les Canadiens désignaient leurs voisins et ennemis sous le nom de *Bostonais* ou *Bostoniens*, et leurs conquérants sous le nom de *Londoniens* ou d'*Anglais*. À l'époque, dans ce qui bientôt allait devenir le Lower-Canada, pour les Canadiens les autres habitants :

« C'étaient des « coloniaux », c'étaient des *British Americans*, par opposition aux Américains, et eux-mêmes (*les British Americans*) s'appelaient Britanniques. L'expression *Canadien-Français* n'existait pour ainsi dire pas; il y avait les Canadiens, d'une part, et les Britanniques, d'autre part. Pour ces Britanniques, d'une certaine manière, leur appartenance première n'était pas au territoire d'ici. Ils

avaient plutôt tendance à définir ce territoire comme seulement une partie de l'empire britannique. »¹

Dans la province de Québec, le terme *Canadien* désignait les nouveaux sujets britanniques d'origine française, mais les vainqueurs évitaient de l'utiliser et préféraient l'expression *nouveaux sujets* pour ces Canadiens conquis, par opposition à eux, les British Americans, les *anciens sujets* de Sa Majesté.

____ LES *BRITISH AMERICANS* DEVIENNENT LES *CANADIANS*

À partir de 1787, soit 24 ans après la Proclamation royale de 1763 – la première constitution – et 14 ans après l'Acte de Québec de 1774 – la deuxième constitution –, les conquérants décidaient de s'approprier lentement mais sûrement le nom de Canadien – soit Canadian –, comme en témoigne ici les propos de Hugh Finlay, conseiller et directeur général des postes de la *Province of Québec* de 1774, qui affirmait en 1787 que :

« Certaines gens affectent d'appeler les sujets naturels du roi *nouveaux Canadiens*. Celui qui a mieux aimé, disent-ils, fixer au Canada sa résidence a perdu son titre d'Anglais. Les vieux Canadiens sont ceux que nous avons assujettis en 1760 et leurs descendants; les nouveaux Canadiens comprennent les émigrés de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande et des colonies, maintenant les États-Unis. Par la loi (*l'Acte de Québec de 1774*) de la 14^e année du règne de Sa Majesté actuelle (*le roi Georges III*), ils deviennent des *Canadiens* et Canadiens ils doivent rester toujours. »²

De 1787 à 1792, soit à l'époque de l'Acte constitutionnel de 1791 qui créait le *Upper Canada* et le *Lower-Canada*, les deux *races* se disputèrent l'ethnonyme *Canadien* que nos ancêtres prononçaient *Canayens* pour bien se distinguer du groupe anglais. Jamais ils ne voulurent se laisser déposséder de leur nom. Ils niaient aux British-Americans, « le droit de s'appeler Canadiens. Ils se jugeaient les seuls *enfants du sol* et désignaient les autres habitants sous l'expression peu harmonieuse de *co-sujets d'outre-mer* »³.

Sur la scène politique, les conflits se manifestaient entre deux groupes: le Parti patriote ... et les autres.

¹ J.-P. BERNARD, dans C. GOUGEON, *Histoire du nationalisme québécois*, p.39.

² D. VAUGEOIS, *Québec 1792*, p.75.

³ M. BRUNET, *Canadiens et Canadiens*, p. 20.

« Pour se désigner eux-mêmes, les gens qui se réclamaient de la nation canadienne parlaient de *compatriotes*. Quant aux autres, ils étaient, disaient-ils, des *concitoyens*, des *cosujets*, par rapport à la couronne britannique. Ceux qu'ils appelaient compatriotes, étaient à la fois les gens d'origine canadienne – à l'exception de ceux qui n'étaient pas d'accord avec leurs orientations – et tous ceux d'origine différente qui étaient grossièrement d'accord avec leurs orientations. Et leur orientation, c'était, disons, le développement, dans le cadre de l'Empire britannique [...] d'une société bas-canadienne distincte.

Mais ce projet de société distincte ne concernait pas que les francophones *pure laine*. Il impliquait aussi la coexistence avec des gens qui n'avaient pas nécessairement à parler français, mais qui devaient respecter la culture des Canadiens et les droits de la majorité canadienne dans le Bas-Canada. »⁴

Pour les *British Americans* en général, ce n'est qu'avec la *Province of Canada*, le Canada-Uni de 1840, qu'ils commencent à prendre l'habitude de s'appeler *Canadians*. Vers 1845, l'ethnonyme Canadien échappe complètement aux véritables Canadiens: « Pour la presse de langue anglaise tant de (*la Province of*) Canada que des États-Unis, ils sont les *French Canadians*, tandis que tous les autres habitants de (*la Province of*) Canada sont désignés par *Canadians* tout court »⁵. Après 1840, l'expression *origine canadienne-française* remplacera donc progressivement l'expression *origine canadienne*.

Déjà, en 1789, le secrétaire d'État à l'Intérieur, William Grenville, utilisait l'ethnonyme *Canadiens-Français* pour désigner les nouveaux sujets. Dans une lettre au gouverneur Dorchester, Guy Carleton, il écrivait en cette année 1789: « Toutes les raisons politiques semblaient rendre désirable que l'énorme prépondérance dont jouissent les anciens sujets du roi dans les districts d'en haut et les *Canadiens-Français* dans ceux d'en bas se manifestât et eût ses effets dans des législatures différentes »⁶.

Jusqu'à l'Union Act de 1840 qui fusionna les deux provinces du *Upper-Canada* et du *Lower-Canada* en une seule province appelée *Province of Canada* ou *Canada-Uni*, les *Canadiens* continuèrent à s'appeler eux-mêmes *Canadiens* même si les *Canadians* les nommaient *French-Canadians*. Même si à ce moment apparaissent les expressions *Haut-Canadien* et *Bas-Canadien*, jamais elles ne furent populaires: « pour la masse de la population canadienne-française le nom Canadien continua à désigner exclusivement les descendants des fondateurs du premier Canada. Tous les autres étaient des Anglais »⁷.

Ainsi donc, à cette époque, tout comme lors de la Nouvelle-France, les ethnonymes « Français, Canadiens, Acadiens, ne sont pas des synonymes, mais des noms distincts, parfaitement clairs et intelligibles: personne alors ne songe à parler d'Acadiens français

⁴ J.-P. BERNARD, dans G. GOUGEON, *Histoire du nationalisme québécois*, p.39-40.

⁵ E. TURCOTTE cité par R. ARÈS, *Notre question nationale*, t.3, p.11.

⁶ D. VAUGEOIS, *Québec 1792*, p.71.

⁷ M. BRUNET, *La présence anglaise et les Canadiens*, p.169.

ou de Canadiens français, le qualificatif paraissant superflu »⁸. En fait, ce sont les Anglais qui commencent à appliquer « le terme binaire de *Canadien-Français* sur le dos de ceux qui s'étaient satisfaits jusque là d'être des *Canadiens* tout court »⁹.

_____ L'ABDICATION IDENTITAIRE DE LAFONTAINE

C'est alors que survient l'intervention de Lafontaine (1807-1864) qui voulait officialiser bien des choses en terme d'identité nationale pour les *Canadiens*. Suite à la rébellion de 1837-1838, la reine Victoria apposait, le 23 juillet 1840, sa signature au bas de l'Union Act pour former la *Province of Canada*. Lafontaine, renonçant au programme du Parti patriote – auparavant le Parti canadien –, qu'il avait défendu lorsqu'il militait auprès de Papineau, « inaugura la politique qui invitait ses compatriotes à se considérer désormais comme membres d'une minorité dépouillée du droit à l'autodétermination. Les anciens vaincus avaient été matés et s'inclinèrent – pour quelque temps du moins –, devant le sort que l'histoire leur avait préparé »¹⁰.

En effet, dans son manifeste électoral du mois d'août 1840, faisant preuve de réalisme politique puisque, selon lui, « le vieux rêve de déloger un jour les Londoniens et les co-sujets d'outre-mer ne se réaliserait jamais »¹¹, Lafontaine invita ses compatriotes canadiens à partager avec d'autres le territoire qu'ils avaient longtemps considéré comme leur patrie. Il leur demanda de renoncer à porter seuls le nom de *Canadiens* :

« Le Canada, écrivait-il, est la terre de nos ancêtres; il est notre patrie, de même qu'il doit être la patrie adoptive des différentes populations qui viennent, des diverses parties du globe, exploiter ses vastes forêts dans la vue de s'y établir et d'y fixer permanemment leur demeure et leurs intérêts. Comme nous, elles doivent désirer, avant toutes choses le bonheur et la prospérité du Canada (-*Uni*). C'est l'héritage qu'elles doivent s'efforcer de transmettre à leurs descendants sur cette terre jeune et hospitalière. Leurs enfants devront être, comme nous et avant tout, Canadiens. »¹²

Lorsqu'ils reconnurent pleinement que les *Canadiens* avaient confisqué à leur profit le Canada, les *Canadiens* acceptèrent le nom de *Canadiens-Français* que les *British-Americans* devenus les *Canadiens* leur avaient donné parce que, comme Lafontaine l'avait dit, dorénavant sur le plan civil, tous les immigrants porteraient le nom de *Canadiens*. Dorénavant, Canadien ne devait plus être considéré comme leur ethnonyme, mais plutôt comme le nom de tous ceux qui habitaient et qui habiteraient le

⁸ R. ARÈS, *Notre question nationale*, t. 3, p. 7.

⁹ P. GODIN, *Les frères divorcés*, p.110.

¹⁰ M. BRUNET, *Notre passé, le présent et nous*, p.19.

¹¹ M. BRUNET, *Canadiens et Canadiens*, p.22.

¹² J. LACOURSIÈRE, *Histoire populaire du Québec*, t.3, p.11.

Canada, peu importe leur origine ethnique. Avec cette prise de position de Lafontaine les *Canadiens* reconnaissent :

« Qu'ils avaient perdu leur liberté collective en devenant annexés à un nouvel État, appelé lui-même le Canada (-Uni), un royaume britannique bien différent du pays qui avait d'abord porté ce nom. Les habitants francophones de la vallée du Saint-Laurent acquièrent graduellement une mentalité de minoritaires même dans la région où ils constituaient la majorité de la population. »¹³

Ainsi, si tous étaient devenus des Canadiens sur le plan civique, ethniquement parlant, les *Canadiens* étaient devenus des *Canadiens-Français*. Pour Raymond Barbeau, fondateur de l'Alliance laurentienne, l'expression *Canadien-Français* est une désignation « impure, hybride, illogique, imposée de l'extérieur, bête même, qui appartient à la catégorie de l'échec en ce qu'elle constitue un rappel constant de la défaite de 1760 »¹⁴.

En acceptant – contexte oblige – de nous nommer *Canadiens-Français*, nous désignâmes dès lors les Anglais sous le nom de *Canadiens-Anglais* – English Canadians. Les « celui qui habite ici est d'origine française » partageraient le pays avec les « celui qui habite ici est d'origine anglaise » ainsi qu'avec toutes les autres ethnies, les « celui qui habite ici est d'origine ... diverse ».

Avec l'Union Act de 1840 un deuxième fait sociologique fondé essentiellement sur le territoire vient donc se superposer sur le premier de nature ethnique. C'est celui de Canadien dans son sens large et civique qui désigne non plus une ethnie particulière, mais tous les habitants de la *Province of Canada*. 27 ans plus tard :

Une nouvelle constitution devient nécessaire. En 1867, trois colonies britanniques de l'Amérique du nord, le Canada-Uni (*la Province of Canada*), le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, jugent opportun de former une fédération [...] Le nouvel État fédéral se donne le nom de Canada¹⁵. La création et les progrès étonnants du royaume britannique appelé Canada ont engendré un nouveau nationalisme, qui sollicite l'allégeance de tous les citoyens du pays.¹⁶

En 1867 la domination de la métropole britannique sur ses trois colonies américaines est donc remplacée par le *Dominion du Canada*, c'est-à-dire par la domination d'un gouvernement central dit canadien. Quelqu'un avait proposé d'appeler le Canada, Boréale – Northalia – , la contrée du nord. Ne venait-on pas de former l'Australie

¹³ M. BRUNET, *Le passé, le présent et nous*, p.32.

¹⁴ R. BARBEAU cité par P. GODIN, *Les frères divorcés*, p.110.

¹⁵ M. BRUNET, *Canadiens et Canadiens*, p.23.

¹⁶ M. BRUNET, *La présence anglaise et les Canadiens*, p.169.

– l'Australia –, la contrée du sud? Selon l'historien Michel Brunet, si cette suggestion avait été acceptée, elle aurait fait disparaître la source de nombreux malentendus qui encombrèrent la pensée politique canadienne-française. Il aurait été facile d'établir la différence entre un Boréalien et un Canadien, entre une politique boréaliennne et une politique canadienne.

_____ CANADIENS . : UN NOM DEVENU ÉQUIVOQUE

Effectivement. Mais, sur le plan historique, cela n'est-il pas propre à tout conquérant – donc en ce qui nous concerne, les Anglo-Saxons – de déposséder les vaincus de ce qu'ils ont de plus cher afin de les subordonner complètement à la nouvelle réalité? Les Britanniques ont récupéré notre ethnonyme pour essayer de prendre notre place, nous relégués à l'arrière-plan et nous amoindrir psychologiquement.

« Ce n'est pas la première fois dans le monde qu'un conquérant territorial par la force des armes cherche à détruire le peuple déjà installé sur place et se travestit de son identité. Le génocide donne mauvaise conscience et prenant l'identité du peuple qui vient de disparaître, on déclare au monde et à soi-même qu'il n'y a pas eu de génocide. »¹⁷

Le nom Canadien a tellement marqué notre nation, que dans la mentalité des grands-parents des baby-boomers, ce nom fait référence à leur nationalité ethnique. Pour eux, Canadiens est avant tout synonyme de *Canadiens-Français* et non pas de Canadiens dans le sens de Canadiens-Anglais ou de citoyen canadien et ce, envers et contre les membres de l'élite canadienne-française – comme Louis-Hippolyte Lafontaine (1807-1864) et Étienne Parent (1802-1874) –, qui, au nom du « progrès », voulaient cesser de se définir comme nation ethnique; et qui donc, comme les *Canadians*, souhaitaient enclencher le processus d'assimilation à long terme de leur peuple pour son bien, pour employer les mots de Lord Durham. En effet, au moment même où les *Canadiens* décidaient de se nommer *Canadiens-Français*, Lafontaine incitait ses compatriotes Canadiens à continuer de se dire Canadiens, mais en extirpant la référence à leur origine ethnique française.

À vrai dire, après 1840 le mot Canadien sous-entendra donc deux concepts différents, l'un ethnique et l'autre civique, qui se confondront dans une réalité floue, fuyante et équivoque: *Canadien* sera utilisé alternativement soit dans un sens ou soit dans l'autre, selon le contexte exprimé.

Canadien a donc eu pendant longtemps, et même encore de nos jours, une existence double, une double signification source de confusion identitaire. Comme nous le verrons

¹⁷ J.R.M. SAUVÉ, *Géopolitique et avenir du Québec*, p.42.

dans notre prochain article, le même phénomène se répétera dans les années 1960 avec la Révolution tranquille, cette fois avec le nom *Québécois*. Pour nous distinguer des autres ethnies – des autres communautés culturelles, précisons-nous, pour être dans la rectitude politique –, nous dirons dorénavant en parlant de nous-mêmes que nous sommes des *Québécois francophones*. Mais cette fois-là, ce n'est pas un conquérant qui initiera l'idée, mais notre élite politique et intellectuelle qui voudra nous l'imposer, perpétuant ainsi toujours le même malentendu identitaire sous une autre forme, comme quoi la Conquête a laissé ses marques psychologiques indélébiles.

Ainsi donc, en conclusion, avec le Régime anglais s'installera un germe de dissonance et de discordance qui se reflètera jusque dans les ethnonymes, les *Canadiens*, c'est-à-dire les « celui qui habite ici », se voyant dépossédés jusqu'à leur nom. Avec 1760, les *British Americans* maîtres du pays devenaient chronologiquement les troisièmes « celui qui habite ici » après les Amérindiens et les Canadiens. Cependant les Amérindiens, les premiers « celui qui habite ici » et les Canadiens, les deuxièmes « celui qui habite ici », auraient à lutter pour survivre s'ils voulaient continuer à habiter ici.